

Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences

EDEC
2017-2019



OBJECTIF
FIBRE



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DESTÉLECOMS



SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

OPCA



UN PLAN NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI ET DES
COMPÉTENCES
DE LA FILIÈRE
PROFESSIONNELLE
DE LA
FIBRE OPTIQUE



PRÉSENTATION DE L'EDEC 2017-2019

FAIRE FACE AUX BESOINS EN FORMATION DES ENTREPRISES CHARGÉES DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

L'accélération du déploiement du THD en France nécessite une mobilisation de moyens adaptés pour recruter et former des personnels compétents. Aussi, **les organisations professionnelles, réunies au sein d'OBJECTIF FIBRE, se sont associées pour solliciter auprès de l'Etat des mesures d'accompagnement et de soutien au déploiement des réseaux à THD.**

Cette démarche a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord-cadre national avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et l'ensemble des représentants de la filière industrielle française des équipementiers, installateurs et opérateurs pour bénéficier d'un EDEC.

Cet EDEC permet la mobilisation des fonds de l'Etat pour répondre aux trois axes prioritaires de développement des emplois et des compétences des personnels affectés au déploiement du THD.

Placé sous la tutelle du Ministère du Travail, l'EDEC sera piloté par les représentants des branches professionnelles du BTP, de l'industrie et des télécommunications avec la participation des organisations professionnelles :

- **FFIE**, Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique,
- **FFT**, Fédération Française des Télécoms,
- **FIEEC**, Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communications,
- **FIRIP**, Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique,
- **SERCE**, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique.

LA FINALITÉ DE L'EDEC

Le dispositif EDEC a pour finalité de **favoriser le développement des ressources humaines nécessaires au sein des entreprises du THD.** Il constitue un levier de développement de la formation professionnelle initiale et continue, de l'insertion et de la sécurisation des parcours professionnels.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'EDEC concerne **l'ensemble des entreprises de la filière du THD qui évoluent dans les branches professionnelles de l'industrie, du BTP et des télécommunications.** Au total, cet accord concerne potentiellement environ **7500 entreprises**, employant **656 000 salariés**, s'inscrivant dans la chaîne d'intervention du déploiement du THD, dans le respect du droit européen de la concurrence. Une attention particulière est portée aux entreprises de moins de 300 salariés et un effort particulier sera engagé pour favoriser l'accès des entreprises de moins de 50 et de moins de 11 salariés (TPE/PME).

LES OBJECTIFS

Le plan d'action de l'EDEC 2017-2019 se déclinera en trois grands volets visant les objectifs décrits ci-après :

VOLET 1 : ANTICIPER LES BESOINS EN COMPÉTENCES ET CONSTRUIRE DES OUTILS À DESTINATION DES TPE/PME :

- Veille économique et technologique

Il s'agira d'évaluer précisément les besoins en recrutement des entreprises et de définir les compétences attendues pour les métiers, actuels et émergents, en lien avec le déploiement de la fibre optique sur toute la filière.

- Ingénierie de certification et de formation

A partir des études réalisées et de la cartographie des métiers et des compétences élaborée, il s'agira de :

- concevoir les fiches métiers correspondantes prenant en compte les compétences techniques et transversales sur l'ensemble de la filière,
- mettre à jour les certifications existantes et en créer de nouvelles en favorisant les passerelles de mobilité entre les branches.

VOLET 2 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE RH DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

A partir des référentiels de compétences élaborés dans le cadre du volet 1, il s'agira de proposer aux TPE/PME, sur la base du volontariat, un dispositif d'accompagnement opérationnel leur permettant de :

- se positionner stratégiquement sur les marchés de la fibre en identifiant les compétences clés à acquérir ou à développer et en élaborant un plan d'actions (diagnostic préalable),
- mettre en œuvre les actions prioritaires pour y parvenir.

VOLET 3 : PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET ASSURER UNE MEILLEURE DIFFUSION DE L'INFORMATION AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN EMPLOIS ET COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE DANS LES TERRITOIRES

A partir de l'élaboration d'un plan de communication concerté entre les branches visant à structurer la communication en direction de tous les acteurs du déploiement, il s'agira de :

- Concevoir et/ou adapter les outils de communication en faveur :
 - de la promotion des métiers pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois
 - des entreprises pour faciliter l'accès à l'offre de formation et aux dispositifs d'accompagnement mis en place
- Mettre en œuvre des actions de communications ciblées

LE VOLET FINANCIER

La subvention de l'Etat s'élève à 800 000 € sur une assiette de dépenses de 2 667 600 €, étant entendu que le financement de l'Etat porte exclusivement sur les natures d'actions suivantes :

- Etudes quantitatives et qualitatives sur les besoins en emplois et compétences
- Ingénierie de compétences, de certification et de formation
- Dispositifs d'accompagnement des TPE/PME de type appui conseil RH
- Création d'outils de communication et de diffusion
- Evaluation du dispositif

L'EDEC n'a pas pour vocation à financer la réalisation d'actions de formation. Le financement de ces actions sera donc assuré par les OPCA, qui s'appuieront sur les dispositifs légaux et conventionnels existants en faveur des entreprises et des salariés, et sur la mobilisation de ressources complémentaires tant au niveau national que régional.

En effet, compte tenu des enjeux liés au déploiement de la fibre optique et de la transition numérique, des financements prioritaires sont prévus pour la mise en œuvre d'actions de formation dans ce domaine (FPSP, FSE, Conseils régionaux...).

Il convient de souligner que le comité de pilotage, dans le cadre des volets 1 et 2 de l'EDEC, valorisera certaines actions de formation afin d'évaluer l'efficacité de l'ingénierie mise en place.

LE PILOTAGE ET L'INFORMATION DU PROJET

Le pilotage de l'EDEC est assuré par un comité de pilotage composé de représentants :

- De la DGEFP
- De la DGE (notamment l'Agence du Numérique)
- Des Branches et organisations professionnelles, signataires de l'accord
- D'Objectif Fibre
- Des OPCA, organismes relais de cet accord

Les OPCA (OPCAIM pour les équipementiers, Constructys pour le BTP et OPCALIA pour les opérateurs) sont mandatés par l'Etat et les partenaires sociaux du secteur pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord cadre et en assurer le suivi. Ils ont pour mission d'informer les entreprises de la mise en œuvre des actions dont elles peuvent bénéficier, d'accompagner le pilotage et de coordonner l'évaluation de l'accord.

Afin de favoriser un déploiement concerté des travaux de l'EDEC, le comité de pilotage a décidé d'informer l'ensemble des acteurs de la filière des modalités opérationnelles de mise en œuvre des actions prévues, à partir de septembre 2017, dès que :

- Les données sur l'évolution des emplois et des compétences seront actualisées,
- Le plan de communication sera structuré.



CONTACT

Assurant la gestion de l'EDEC aux côtés du Ministère du Travail, ce sont les branches professionnelles qui assureront la communication des informations nécessaires auprès des entreprises :

OBJECTIF FIBRE :	contact@objectif-fibre.fr
FFIE	contact@ffe.fr
FFT	secretariat@fftelecoms.org
FIEEC	comm@fieec.fr
FIRIP	frip.contact@frip.fr
SERCE	serce@serce.fr

www.objectif-fibre.fr